



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022

Le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire siège en séance ordinaire ce 7 février 2022, à 19 h, par voie visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

- M. Jonathan Moreau, maire
- M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jason Bergeron, conseiller n° 3
- Mme Prescylla Bégin, conseillère n° 4
- M. Denis Desaulniers, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence : Martine Couture, directrice générale et Cathy Bergeron, directrice générale adjointe.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements

ÉTUDE :

6. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du 2^e projet de Règlement no 920-2022 modifiant le Règlement de zonage no 590-2007
- b. Avis de motion – Règlement no 920-2022
- c. Adoption du 2^e projet de Règlement no 922-2022 modifiant le Règlement de zonage no 590-2007
- d. Avis de motion – Règlement no 922-2022
- e. PIIA patrimoine – 35, rue de l'Église
- f. PIIA affichage – 110, rue Industrielle
- g. Appui à la CPTAQ – 583, rang Bois-Joly
- h. Appui à la CPTAQ – 420, route du Bois-de-l'Ail
- i. Demande d'autorisation à la CPTAQ - puits nos 13-2021 et 14-2021
- j. Inscription au congrès de la COMBEQ

7. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Embauche de l'équipe de coordination du camp de jour pour la saison 2022
- b. Assurances pour les professeures des activités de loisirs
- c. Achat d'équipement pour la création d'un parc derrière la Maison de la Famille
- d. Nomination du représentant pour le centre régional de services aux bibliothèques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches



- 8. SERVICE DES INCENDIES**
 - a. Embauche de 8 pompiers
 - 9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - a. Avis de motion et présentation Règlement no 924-2022
 - b. Autorisation à ÉQIP Solutions experts-conseils inc. à soumettre une demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)
 - c. Octroi du mandat pour l'étude géotechnique, l'évaluation environnementale et caractérisation environnementale des sols, à la firme Nvira
 - 10. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**
 - a. ...
 - 11. ADMINISTRATION**
 - a. Adoption du Règlement no 921-2022 relatif à un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques
 - b. Adoption du Règlement no 923-2022 modifiant le Règlement no 910-2021 établissant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale
 - c. Acceptation définitive du prolongement des rues du Grenat et de l'Améthyste (phase XI)
 - d. Acceptation définitive des ouvrages du prolongement des rues des Turquoises, du Saphir et des Rubis (phase XII)
 - e. Acceptation définitive des rues du nouveau développement « Les Boisés du Cap inc. »
 - f. Autorisation de signatures – protocole d'entente avec Groupe Immoflex inc.
 - g. Autorisation de signatures – protocole d'entente avec Paysagiste 2000 inc.
 - 12. AGENDA POLITIQUE**
 - a. Avis de motion et présentation du Règlement no 925-2022
 - 13. VARIA**
 - a. ...
 - 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 15. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**
 - 16. CLÔTURE DE LA SÉANCE**
-

18740-02-2022
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 février 2022 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

18741-02-2022
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité.



Salaires bruts payés - Janvier	
Jean-Pierre Lamontagne	1 326.94 \$
Jonathan Moreau	3 980.82 \$
Alexandre D'Amour	1 326.94 \$
Daniel Laflamme	1 326.94 \$
Jason Bergeron	1 326.94 \$
Prescylla Bégin	1 326.94 \$
Denis Desaulniers	1 326.94 \$
Martine Couture	7 019.75 \$
Cathy Bergeron	5 679.10 \$
Martin Miller	4 304.34 \$
Renault Lepage	6 612.78 \$
Dany Lamontagne	6 063.68 \$
Membres du conseil et cadres :	41 622.11 \$
Employés de voirie et bureau :	51 532.00 \$
Service de sécurité incendie :	17 769.22 \$
Bibliothèque et brigadiers :	6 813.72 \$
Personnel de la SAAQ :	9 131.78 \$
Employés centre Multifonctionnel :	9 510.87 \$
Total des salaires bruts payés pour janvier 2022 :	136 379.70 \$

Comptes payés - Janvier		
Postes Canada	Frais de poste calendrier ordures et récup.	788.88 \$
Carl-André Drouin Bilodeau	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Construction Impec inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	2 200.00 \$
Elsa Dupont Fortier et J. Labonté	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Gabriel Bouchard	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Constructions de la Chaudière inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Constructions G.S. inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	1 200.00 \$
Entreprises Bouchard et Frères inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	400.00 \$
Lise Gardner et Normand Arcand	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Marc-André Bouchard	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Marie-Claude Fournier et R. Beaudoin	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Nancy Ferland et Nicolas Mailloux	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Rachel Bergeron et Pierre-Luc Roger	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Centre d'hébergement de St-Apo.	50 ^e anniversaire	500.00 \$
Construction JP Pouliot MC inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Ministre des Finances	Raccordement des puits 13 et 14	324.00 \$
SAGE inc.	Assurances collectives	8 288.09 \$
CDS - Service de la comptabilité	Cotisation syndicale - janvier 2022	854.08 \$
Ass. des pompiers de St-Apollinaire	Club social - janvier 2022	196.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	42 200.57 \$
Télus Québec	Fibre optique	776.08 \$
Bell Mobilité inc.	Modem pour station de pompage	115.24 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	16 364.95 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	18 035.47 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	12 851.66 \$
Total des comptes payés pour le mois de janvier 2022 :		107 095.02 \$



Comptes à payer - Janvier

Groupe ABS inc.	Service d'ingénierie travaux rue Laurier	7 365.14 \$
Groupe Accisist inc.	Renouvellement annuel - Mutuelle	3 098.01 \$
Acklands Grainger inc.	Dévidoir	677.62 \$
Animation Clin d'œil inc.	Spectacle par lien vidéo	229.95 \$
Alliance québécoise du loisir	Formation	402.41 \$
Aqua Zach inc.	Traitement eaux usées, pièces, vérifier 2 pompes	709.19 \$
Armeco	Grilles et diffuseurs	270.19 \$
ADMQ	Cotisation 2022	964.13 \$
A.P.O.M	Cotisation 2022	110.00 \$
Ass. québécoise d'urbanisme	Cotisation 2022	592.12 \$
Automatisation JRT inc.	Pièce pour puits des Merles	2 214.91 \$
Batteries Expert	Batterie	87.52 \$
Batteries Énergie Pro	Connecteur, câble multibrin et batteries	220.31 \$
Joël Bélanger Bergeron	Entretien de la patinoire	290.25 \$
Logan Bergeron	Entretien de la patinoire	1 782.00 \$
Jeffrey Bergeron	Entretien de la patinoire	371.25 \$
Bionest Technologies	Bionest	3 202.98 \$
Bi-Sports	Support pour patineurs pour prêt	96.55 \$
Boivin & Gauvin inc.	Savon de décontamination pour caserne	125.32 \$
Buro Citation	Articles de bureau, papier, plastifieuse, imprimante	1 274.27 \$
Cam-Trac Bernières inc.	Moteur d'essuie-glaces	74.73 \$
Canac	Pièces et meuble-lavabo	866.30 \$
Carquest Laurier-Station	Pièces et accessoires	373.47 \$
Cartouches Escompte inc.	Cartouches d'encre	126.36 \$
Citron Hygiène LP	Service Écoaire	196.46 \$
Claude Grenier Ressources humaines	Dossier équité salariale	1 989.26 \$
Coair	Boyau, raccord, ferrure	20.15 \$
COMBEQ	Adhésion et inscription au congrès 2022	540.38 \$
Les commerçants de la Chaudière inc.	Cotisation GLS janvier 2022	19.81 \$
Les compteurs Lecompte ltée	Compteurs d'eau	26 790.32 \$
Conciergerie Rive-Sud	Ménage hôtel de ville, place Francoeur, centre Multi., salle com.	5 646.43 \$
Contrôle AC	Bon de travail 68	66.69 \$
Avantis coopérative BMR	Vis et contreplaqué	445.88 \$
Délivro Québec inc.	Transport de colis	121.48 \$
Deschênes & fils ltée	Dégaineur auto	42.66 \$
Jonathan Dion	Demande 315QQN	30.00 \$
Drapeaux et bannières L'Étendard	Drapeaux	639.59 \$
Druide informatique	Programme de maintenance Antidote	224.00 \$
Dubé Gagnon inc.	Piles et masques	1 070.66 \$
École Nationale des pompiers	Formation et manuel de matières dangereuses	13 664.10 \$
Englobe Corp.	Services professionnels pour la patinoire couverte	1 070.13 \$
Enviro-Step Technologies inc.	Entretien du système hydro-kinetic	1 649.89 \$
Eqip Solutions	Services professionnels - travaux rue Laurier	18 049.96 \$
Équipement d'entrepôt E3	Fer angle neuf	327.68 \$
Équipement de lavage de la Capitale	Entretien de la laveuse aux étangs	383.03 \$
Équipro	Pour changer celui brisé au bris d'aqueduc du 21 janvier	408.16 \$
Éthier Avocats	Récupération des taxes	1 499.22 \$
Eurofins Environnement Testing	Contrôle bactériologique, eaux usées	852.25 \$
Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	90.00 \$
Gaston St-Pierre et ass.	Honoraires Marcelo Bebianio	329.42 \$
GDX Ventes inc.	Xérox	64.88 \$
Génératrice Drummond	Réservoir des Lilas, alarme de charge en trouble	701.35 \$
Gestion Servi-Plus	Ménage au centre Multi, chalet et salle com.	807.00 \$
Giroux & Lessard	Travaux rue Principale, décompte no 5	199 225.03 \$
Groupe Archambault inc.	Livres pour la bibliothèque	609.83 \$
Groupe Géos inc.	Services profes. prolongement des services rue Industrielle	17 476.20 \$

Procès-verbaux du conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Groupe Qualinet inc.	Dégât d'eau - Bris de la cafetière	3 364.02 \$
Isotech instrumentation inc.	Entretien des habits de pompiers	321.42 \$
Javel Bois-Francs inc.	Hypochlorite	1 043.05 \$
Joe Johnson Équipement inc.	Tubes	373.57 \$
L. Delisle 2014 inc.	Déneigement de février 2022	94 049.55 \$
Lafortune Légal	Dossier 200-09-010388-210 mémoires et annexes	12 724.03 \$
Dany Lamontagne	Remboursement achats divers	215.36 \$
Marc-Olivier Laprise	Remboursement de frais de déplacement	39.12 \$
Lawson Products inc.	Pièce et outillage garage	1 097.92 \$
Librairie Renaud-Bray	Achat de livres pour bibliothèque	1 396.23 \$
Logilys	Gestion des clés	366.77 \$
Lumen	Lampe fluorescente	324.23 \$
Magnor inc.	Échantillons	2 510.31 \$
Marché Veilleux	Lait et lingettes	24.47 \$
Marie-Josée Deschênes, architecte	Dossier transformation de l'église	6 898.50 \$
Blanche Martineau	Entretien de la patinoire	195.75 \$
Martin & Lévesque (1983) inc.	Écussons avec prénoms	258.69 \$
Médias Transcontinental	Distribution de l'Apollinairois dans le Publi-Sac	239.30 \$
Messer Lévis	Renouvellement location 12 mois et frais de location	1 032.97 \$
Ministre des Finances	Honoraires travaux route 273	3 014.86 \$
MRC de Lotbinière	Quotes-parts, régime de retraite des élus	39 251.84 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part de février et ajustement quote-part de janvier	9 848.22 \$
Municipalité de Saint-Agapit	Entraide pompiers	1 673.88 \$
Municipalité de Saint-Antoine	Entraide pompiers	387.00 \$
Nordik Sports	Pièce pour petits moteurs	179.22 \$
Normand Côté, électricien	Divers travaux électriques	12 186.03 \$
Novicom Technologies inc.	Support employés et licences	2 067.75 \$
Orizon Mobile	Temps d'antenne téléavertisseur	241.45 \$
P.E. Fraser	Bumper à dôme aluminium	27.09 \$
Paul Grimard, arpenteur-géomètre	Travaux rue Principale, puits 13 et 14, rue Principale/Église	2 876.70 \$
paysagiste 2000 inc.	Déneigement de février 2022	73 781.52 \$
Pitney Bowes Canada	3 janvier 2022	568.08 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	1 593.94 \$
Prescylia Bégin	Rédaction de contenus pour les médias sociaux	11.50 \$
Produits Capital	Articles pour entretien ménager	715.70 \$
Québec Linge	Location de tapis	288.44 \$
Réal Huot inc.	Réparation d'un manchon	504.06 \$
Recyc-Lav inc.	Ramassage des gros rebuts - janvier	1 327.01 \$
Régie intermunicipale	Quote-part de février	26 765.70 \$
Regulvar	Contrat d'entretien	1 146.88 \$
Repèra arpenteur-géomètre	Levée technique prolongement rue Industrielle	2 242.01 \$
Réso Biblio Capitale-Nationale	Frais postaux	21.69 \$
Résotel	Bon de travail 140554	68.99 \$
Ronam Constructions inc.	Décomptes no 3 et 4 pour la patinoire couverte	844 768.60 \$
Roulement Techno inc.	Pièces et accessoires	208.05 \$
Sani-Orléans inc.	Nettoyer station de pompage	1 901.40 \$
Séri-Impression	Logo et chandails	495.20 \$
Service d'incendie en commun	rang Bois de l'Ail et rang Marigot	1 284.11 \$
Signalisation Dépôt / Concept	Rondelle de sécurité orange	186.56 \$
Signalisation Lévis inc.	Balises	694.16 \$
Therrien Couture Jolicoeur senc.	Griefs, consultations générales, honoraires	3 909.20 \$
Techsport inc.	Sacs pour fèces de chien	353.12 \$
Terminex Canada	Contrats centre Multi. et chalet des loisirs	225.82 \$
Thibault & associés	Test annuel des échelles portatives	503.59 \$
Toromont Cat	Inspection annuelle du moteur au réservoir des Lilas	1 034.78 \$
Woodooliparc	Journée complète Vol. 315	1 903.99 \$
Wurth Canada	Gants protecteurs et mèches	367.44 \$
Xérox Canada	Versalink	81.49 \$
Total des comptes à payer pour le mois de janvier 2022 :		1 485 759.21 \$



18742-02-2022
point no 6a

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT NO 920-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité de réviser sa réglementation afin de l'adapter aux formes plus intensives d'occupation du territoire, et ce, tout en s'assurant que le cadre normatif reste cohérent avec les bonnes pratiques d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité de modifier et de préciser l'usage des remises desservant une habitation multifamiliale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une consultation écrite sur le projet de règlement a eu lieu du 25 janvier au 7 février 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le no 920-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18743-02-2022
point no 6b

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 920-2022

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 590-2007 et ses amendements afin de préciser l'usage des remises desservant une habitation multifamiliale.

18744-02-2022
point no 6c

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT NO 922-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de la part d'un promoteur immobilier afin de permettre l'usage habitation multifamiliale (H-4) maximum de 20 logements, dans la zone 196C en bordure de la route 273;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une consultation écrite sur le projet de règlement a eu lieu du 25 janvier au 7 février 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité



qu'un second projet de règlement portant le no 922-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18745-02-2022
point no 6d

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 922-2022

Avis de motion est par les présentes donné par Jason Bergeron, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 590-2007 et ses amendements afin de permettre les habitations multifamiliales de 20 logements maximum dans la zone 196C.

18746-02-2022
point no 6e

PIIA PATRIMOINE – 35, RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis de rénovation numéro 2021-781 pour la propriété située au 35, rue de l'Église;

ATTENDU QUE le projet consiste à remplacer les fenêtres du sous-sol;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2021-781 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

18747-02-2022
point no 6f

PIIA AFFICHAGE – 110, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de certificat d'autorisation numéro 2022-004 pour la propriété située au 110, rue Industrielle;

ATTENDU QUE le demandeur désire remplacer l'enseigne murale sur le bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de certificat d'autorisation numéro 2022-004 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

18748-02-2022
point no 6g

APPUI À LA CPTAQ – 583, RANG BOIS-JOLY

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la propriété située au 583, rang Bois-Joly;

ATTENDU QUE la présente demande est pour poursuivre l'exploitation d'une sablière autorisée au dossier no 411769 et agrandir cette sablière d'une superficie totale d'environ 1.58 hectare, incluant l'aire d'entreposage et l'utilisation d'un chemin d'accès existant sur le lot 3 584 596 du cadastre du Québec;



ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QU'à l'extérieur de la zone agricole, il existe des espaces où l'exploitation d'une sablière est possible en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007, mais ces espaces ne sont pas disponibles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité.

18749-02-2022
point no 6h

APPUI À LA CPTAQ – 420, ROUTE DU BOIS-DE-L'AIL

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la propriété située au 420, rang du Bois-de-l'Ail;

ATTENDU QUE la présente demande est pour l'exploitation d'une sablière d'une superficie totale d'environ .5 hectare, incluant l'aire d'entreposage et l'utilisation d'un chemin d'accès existant sur le lot 3 383 502 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QU'à l'extérieur de la zone agricole, il existe des espaces où l'exploitation d'une sablière est possible en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007, mais ces espaces ne sont pas disponibles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

18750-02-2022
point no 6i

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR LES PUIITS NO 13-2021 ET 14-2021

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire poursuit ses travaux pour produire de l'eau potable en quantité et en qualité selon les normes édictées;

ATTENDU QUE des essais de pompage ont été effectués sur deux nouveaux ouvrages de captage, soit les puits numéro 13 et 14, situés sur le lot 3 384 836 dans le rang Bois-Joly;

ATTENDU QUE le lot 3 384 836 est inclus dans la zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ);

ATTENDU QUE pour exploiter deux nouveaux puits municipaux et utiliser des chemins d'accès, la Municipalité doit obtenir l'autorisation de la CPTAQ;



ATTENDU QUE les infrastructures d'utilités publiques associées au réseau d'aqueduc sont permises dans chaque zone du territoire municipal en référence au règlement de zonage 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De procéder à la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'exploitation des puits numéro 13 et 14, situés le lot 3 384 836 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Lotbinière d'une superficie approximative de 14 218.8 mètres carrés incluant les chemins d'accès.

Adopté à l'unanimité.

18751-02-2022
point no 6j

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA COMBEQ

ATTENDU QUE le 26^e congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) se tiendra du 21 au 23 avril 2022 au Centre d'événements et de congrès interactifs intégré de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser Cathy Bergeron, directrice générale adjointe, à participer au congrès de la COMBEQ pour un montant de 320 \$ plus les taxes applicables.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget prévu, soit autorisée pour combler les frais de déplacement et d'hébergement.

Adopté à l'unanimité

18752-02-2022
point no 7a

EMBAUCHE DE L'ÉQUIPE DE COORDINATION DU CAMP DE JOUR POUR LA SAISON 2022

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de coordination du camp de jour 2021 souhaite revenir pour la saison 2022;

CONSIDÉRANT QU'un excellent travail a été fait en 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager Claudie Asselin et Raphaëlle Marion à titre de coordonnatrices du camp de jour pour la saison 2022, selon les modalités prévues au contrat.

L'horaire de travail sera variable et à temps partiel jusqu'au mois de mai.

Le conseil municipal autorise Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, à signer les contrats de travail.

Adopté à l'unanimité.

18753-02-2022
point no 7b

ASSURANCES POUR LES PROFESSEURES DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

ATTENDU QUE le service des loisirs et des sports de la Municipalité de Saint-Apollinaire retient les services de :

- Madame Rosalie Demers, à titre de professeure pour l'atelier de soccer 5-6 ans pour la session d'hiver 2022, pour une durée de 12 semaines (10 janvier au 4 avril 2022), à raison de 1 h par semaine, au taux de 20 \$ du cours;



- Madame Catherine Fay, à titre de professeure pour l'atelier de soccer 7-8 ans pour la session d'hiver 2022, pour une durée de 12 semaines (10 janvier au 4 avril 2022), à raison de 1 h par semaine, au taux de 20 \$ du cours;
- Madame Julie Ruel, à titre de professeure pour l'atelier de cuisine pour la session d'hiver 2022, pour une durée de 5 semaines (2 février au 3 mai 2022), à raison de 3 h par semaine, au taux de 100 \$ du cours;

ATTENDU QUE les 3 personnes mentionnées ci-dessus sont travailleuses autonomes, elles sont responsables de leurs obligations envers les autorités fiscales et gouvernementales concernées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal demande à La Mutuelle des municipalités du Québec d'ajouter Rosalie Demers, Catherine Fay et Julie Ruel à titre d'assurées additionnelles exclusivement en regard des activités prévues ci-dessus.

Que le conseil municipal mandate la directrice générale pour signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

18754-02-2022
point no 7c

ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LA CRÉATION D'UN PARC DERRIÈRE LA MAISON DE LA FAMILLE

ATTENDU QUE la Municipalité désire implanter un parc avec module de jeux pour les enfants de 18 mois à 5 ans sur le terrain de la Municipalité sis derrière la Maison de la Famille;

ATTENDU QUE la firme d'architecture qui a produit les plans a inséré aux documents, des modules de jeux de la compagnie Eskair.

ATTENDU QU'il a été demandé à la firme d'architecte de nous produire un document avec des comparables de prix pour les différents modules de jeux et il s'avère que les prix de la compagnie Eskair étaient les plus bas;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat d'équipement de modules de jeux auprès de la compagnie Eskair au coût de 57 121.00 \$ taxes incluses.

Le prix comprend les équipements suivants :

- Traverse de câble et petits podiums
- Traverse de pneus réguliers
- Traverse de pneus agricoles
- Glissade et cabane 5 pieds
- Option : mur d'escalade
- Option : montée de billots
- Xylophone
- Tube de discussion
- Barrage de castor junior
- Maisonnette en bois rond

ainsi que la préparation du terrain comprenant le temps d'homme et machinerie, l'excavation, fibre de cèdre, bordures, terre, pierre, sable, etc.

Que la somme nécessaire, soit 57 121.00 \$, soit prise à même le fond de parc et terrain de jeux.

Adopté à l'unanimité.



18755-02-2022
point no 7d

NOMINATION DU REPRÉSENTANT POUR LE CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

ATTENDU QU'il est nécessaire qu'un représentant ou une représentante de la Municipalité de Saint-Apollinaire soit nommé auprès du centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA);

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylia Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

que monsieur Alexandre D'Amour, conseiller no 6, soit nommé représentant auprès du CRSBPCNCA.

Adopté à l'unanimité.

18756-02-2022
point no 8a

EMBAUCHE DE 8 POMPIERS

ATTENDU QUE la Municipalité a comme objectif de maintenir un effectif du service afin de répondre aux exigences du schéma de risque en sécurité incendie;

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie a procédé à des entrevues de sélection et que le directeur et les officiers du service de sécurité incendie ont recommandé l'embauche de 8 nouveaux membres;

ATTENDU QUE les candidats devront s'engager à répondre aux exigences de formation du règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylia Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de messieurs Pier-Alexandre Savard, Jérôme Trudeau, Dérrik Nadeau, Félix Belval-Turmel, Raphaël Toutain, Théo Progakis et mesdames Mylène Bélanger et Sara-Maude Valois comme pompiers volontaires et qu'ils soient soumis à une période de probation de 1 an.

Adopté à l'unanimité.

18757-02-2022
point no 9a

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 924-2022

Avis de motion est par les présentes donné par Jason Bergeron, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 924-2022 ayant pour effet de modifier l'annexe Q du Règlement no 806-2017 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP).

Une présentation du présent règlement est faite séance tenante.

18758-02-2022
point no 9b

AUTORISATION À ÉQIP SOLUTIONS EXPERTS-CONSEILS INC. À SOUMETTRE UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire procéder au prolongement de l'égout sanitaire et du réseau d'aqueduc sur la rue Industrielle sur une longueur d'environ 930 m.l., incluant la construction d'un nouveau poste de pompage;



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a mandaté Iohann Langevin, ingénieur de la firme ÉQIP Solutions Experts-Conseils inc. afin de réaliser l'ingénierie de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont assujettis à l'article 22 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE) et requièrent une autorisation du MELCC;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser ÉQIP Solutions Experts-Conseils inc. à soumettre une demande d'autorisation au MELCC pour le projet de prolongement de l'égout sanitaire et du réseau d'aqueduc sur la rue Industrielle, suivant les plans et devis du projet no MP21-207.

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur, confirmant que ceux-ci ont été réalisés en conformité avec l'autorisation accordée.

Adopté à l'unanimité.

18759-02-2022
point no 9c

OCTROI DU MANDAT POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE, L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS, À LA FIRME NVIRA

ATTENDU QUE des prix ont été demandés pour une étude géotechnique, une évaluation environnementale de site phase I et une caractérisation environnementale des sols, en ce qui a trait à la réfection des tronçons des rues Industrielle, Masse, Principale et Rousseau;

ATTENDU QUE 2 offres ont été reçues, soit :

- Nvira à 36 700 \$ + taxes
- Groupe GÉOS à 47 000 \$ + taxes

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat pour l'étude mentionnée ci-dessus à la firme Nvira au coût de 36 700 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

18760-02-2022
point no 11a

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 921-2022 RELATIF À UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

ATTENDU QUE sur le territoire de la Municipalité, plusieurs immeubles en milieu rural ont des installations septiques non conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r-22);

ATTENDU QUE la Municipalité est en droit d'exiger de certains citoyens la mise aux normes de leur immeuble en vertu du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r-22), dont la responsabilité de l'application impose à la Municipalité;

ATTENDU QUE toute municipalité locale peut, par règlement, adopter un programme de réhabilitation de l'environnement et accorder une aide financière pour des travaux de mise aux normes, et ce, tel que stipulé à l'article 92 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 10 janvier 2022 par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, suivi d'une présentation du règlement;



IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 921-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18761-02-2022
point no 11b

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 923-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NO 910-2021 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA
RESTAURATION PATRIMONIALE**

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale a compétence dans le domaine culturel;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de la conservation et la restauration des bâtiments d'intérêts patrimoniaux sur le territoire de Saint-Apollinaire et souhaite soutenir les propriétaires dans leurs projets;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 10 janvier 2022, par Jason Bergeron, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 923-2022 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

18762-02-2022
point no 11c

**ACCEPTATION DÉFINITIVE DU PROLONGEMENT DES RUES DU GRENAT ET
DE L'AMÉTHYSTE (PHASE XI)**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception définitive signé par l'ingénieur de la firme SNC-Lavalin (dossier no 678 620) pour les travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts des prolongements des rues du Grenat et de l'Améthyste (phase XI);

ATTENDU QUE ces travaux ont fait l'objet d'un protocole d'entente avec le promoteur 9262-5961 Québec inc. en vertu du Règlement numéro 596-2007 sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la cession des lots 6 202 629 et 6 202 630 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, appartenant à 9262-5961 Québec inc.

D'accepter la cession du lot 6 202 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, appartenant à Paysagiste 2000 inc.

Les rues cédées à la Municipalité pour la somme de 1.00 \$ sont considérées comme publiques, mais le promoteur n'est pas dégagé de ses engagements et de ses responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

Que le conseil autorise le maire Jonathan Moreau ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, les actes relatifs à cette cession.

Adopté à l'unanimité.



18763-02-2022
point no 11d

**ACCEPTATION DÉFINITIVE DES OUVRAGES DU PROLONGEMENT DES RUES
DES TURQUOISES, DU SAPHIR ET DES RUBIS (PHASE XII)**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception définitive signé par l'ingénieur de la firme SNC-Lavalin (dossier no 678 620) pour les travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc dans les prolongements des rues des Turquoises, du Saphir et des Rubis;

ATTENDU QUE ces travaux ont fait l'objet de protocoles d'entente avec les promoteurs Gestion VJR inc. et 9262-5961 Québec inc., en vertu du Règlement numéro 596-2007 sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la cession du lot 6 329 716 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, appartenant à 9262-5961 Québec inc.

D'accepter la cession des lots 6 329 715, 6 329 717 et 6 329 718 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, appartenant à Gestion VJR inc.

Les rues et les sentiers piétonniers cédés à la Municipalité pour la somme de 1.00 \$ sont considérés comme publics, mais les promoteurs ne seront pas dégagés de leurs engagements et de leurs responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

Que le conseil autorise le maire Jonathan Moreau ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité.

18764-02-2022
point no 11e

**ACCEPTATION DÉFINITIVE DES RUES DU NOUVEAU DÉVELOPPEMENT
« LES BOISÉS DU CAP INC. »**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les plans finaux de l'ingénieur Simon Leblanc, pour les travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts dans les prolongements des rues du Boisé et de la Forêt;

ATTENDU QUE ces travaux ont fait l'objet d'un protocole d'entente avec le promoteur « Les Boisés du Cap inc. » en vertu du Règlement numéro 596-2007 sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la cession des lots 6 266 663, 6 266 680 et 6 266 681 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, appartenant aux Boisés du Cap inc.

Les rues et le terrain pour le futur parc, cédés à la Municipalité pour la somme de 1.00 \$, sont considérés comme publics, mais le promoteur ne sera pas dégagé de leurs engagements et de leurs responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

Que le conseil autorise le maire Jonathan Moreau ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité.



18765-02-2022
point no 11f

AUTORISATION DE SIGNATURES - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC GROUPE IMMOFLEX INC.

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution no 18407-01-2021 le 11 janvier 2021 pour autoriser le Groupe ImmoFlex inc. pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts le long de la route 273;

ATTENDU QUE le projet présenté par le Groupe ImmoFlex inc. implique également la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts en façade lot 4 205 716, appartenant à Monsieur Kenny Thériault;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil autorise le maire Jonathan Moreau ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente avec Groupe ImmoFlex inc. pour la construction d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie le long de la route 273;

Le conseil accepte que les infrastructures sur la rue des Turquoises soient réalisées dans la phase II du projet. Les permis de construction pour le 2^e et le 3^e immeuble de 12 logements pourront être délivrés lorsque le protocole d'entente pour la phase II du projet sera signé.

Adopté à l'unanimité.

18766-02-2022
point no 11g

AUTORISATION DE SIGNATURES - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC PAYSAGISTE 2000 INC.

ATTENDU QUE le 11 janvier 2021, la Municipalité a appuyé la réalisation du plan d'ensemble déposé par Paysagiste 2000 inc. pour des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur le lot 5 608 884;

ATTENDUE QUE le promoteur a obtenu l'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE le promoteur veut débiter les travaux au printemps prochain pour le bouclage de la rue du Grenat (lot projeté 6 414 453);

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le maire Jonathan Moreau ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente avec Paysagiste 2000 inc. pour le bouclage de la rue du Grenat (lot projeté 6 414 453).

Adopté à l'unanimité.

18767-02-2022
point no 9a

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 925-2022

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 925-2022 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Une présentation du présent règlement est faite séance tenante.



18768-02-2022
point no 15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 7 février 2022 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

18769-02-2022
point no 16

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 7 février 2022 à 19 h 44.

Adopté à l'unanimité.

Jonathan Moreau,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Jonathan Moreau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 7 MARS 2022